

EDITO

Urgences républicaines

Rôle indispensable des élus locaux



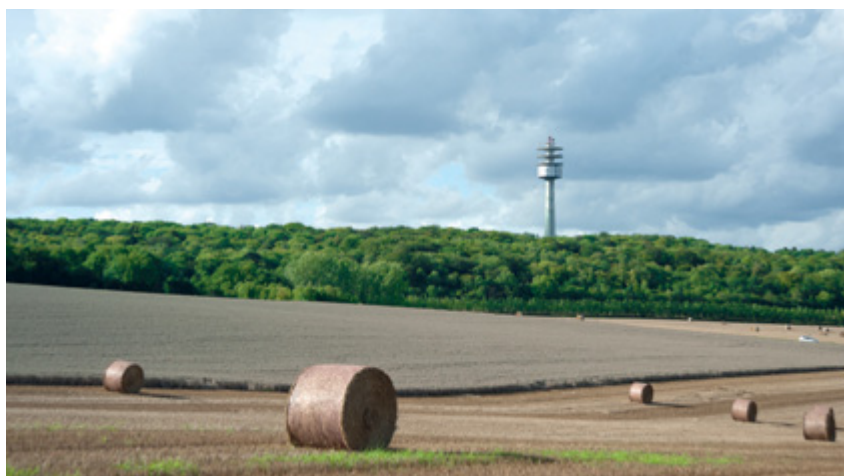
Depuis de longs mois, nous alertons le Gouvernement sur la complexité des lois supposées de décentralisation, sur la remise en cause insidieuse de la libre administration des collectivités locales et sur la nécessité de reconnaître la place singulière des communes dans

l'armature de notre pays. Les textes actuels placent davantage les élus dans une vision étriquée et peu claire des changements institutionnels alors que toutes les énergies devraient être concentrées sur les actions qui peuvent améliorer le quotidien de nos compatriotes en matière d'emploi, de qualité de vie et de sécurité. Les tragiques événements de 2015 ainsi que les inquiétudes qui traversent le pays requièrent une présence renforcée des élus auprès de leurs concitoyens et non pas la marginalisation des équipes municipales dans l'application précipitée de textes mal préparés et inutilement anxiogènes.

L'année 2016 devrait être celle de plusieurs constats partagés : caractère intenable du plan triennal de baisse des dotations et de son caractère récessif pour les entreprises locales ; empilement de normes inutiles ; nécessité de laisser plus de libertés aux élus pour conduire des projets de développement face à une économie atone ; place centrale, qui doit être celle de la commune dans l'édifice institutionnel, afin d'exercer au plus près du terrain, avec leur intercommunalité, les politiques publiques et être à l'écoute de nos compatriotes.

Notre 99^e congrès aura lieu du 31 mai au 2 juin 2016 prochains, précédé de la journée des élus ultra-marins. Il permettra de rappeler, avec force, ces urgences républicaines. Le sentiment de défiance, de relégation et de déclassement ne constitue pas l'horizon des maires de France, pour peu que les communes et leurs serviteurs dévoués soient envisagés comme une solution moderne et d'avenir, ce que démontre notamment le succès des communes nouvelles. C'est le vœu résolu que je formule pour 2016.

FRANÇOIS BAROIN



Territoires et réseaux mobiles

Suite aux décisions du Comité interministériel aux ruralités du 13 mars dernier et à l'adoption de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, des dispositions ont été adoptées pour améliorer la couverture du territoire par les réseaux mobiles. Elles concernent à la fois l'achèvement de la couverture des centre-bourgs en 2G et 3G et la mise en place d'un guichet « couverture mobile ». Celui-ci aura une double vocation, d'une part informer les maires, en particulier, sur l'état de la couverture de leur commune et d'autre part traiter des demandes de déploiement dans 800 sites prioritaires (zones à vocation touristique ou économique) qui auront été préalablement identifiés via un appel à projets, certainement à un niveau départemental.

Les élus demandent une remise à plat du dispositif

Or, ces mesures n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec les associations nationales d'élus et leur financement repose quasi exclusivement sur les seules collectivités territoriales. Dans le contexte budgétaire très contraint pour ces dernières, la prise en charge d'un investissement dépassant souvent les 100 000 euros ne pourra pas être supporté tant par les 238 communes identifiées en zones blanches que par les conseils départementaux, déjà très

fortement impliqués dans le très haut débit fixe. Il en sera de même pour le financement des 800 sites mobiles stratégiques. Dans un courrier adressé au Premier ministre le 2 décembre 2015, l'AMF, mais aussi l'ADF et l'AVICCA l'ont alerté sur les choix retenus par le gouvernement, qui ne permettront pas de répondre aux attentes fortes de la population en matière de téléphonie mobile. Cette position a été réaffirmée le 17 décembre 2015 via une déclaration commune de huit associations nationales d'élus* qui demandent la remise à plat du dispositif de couverture mobile des zones blanches et l'ouverture d'une concertation avec l'État et les opérateurs pour définir un nouveau programme de couverture pour des services de voix et de données de haut et très haut débit. Les associations d'élus demandent notamment d'abonder le Fonds d'aménagement numérique du territoire avec le surplus de 300 millions d'euros que l'État vient d'obtenir de la vente des licences 700 Mhz. Dans un monde où le temps passé devant les écrans mobiles ne cesse de progresser, plus que jamais, l'accès à des réseaux mobiles étendus et de qualité devient un élément incontournable de l'aménagement numérique du territoire français.

La lettre au Premier ministre et le communiqué de presse sont disponibles sur www.amf.asso.fr/réf.BW14180

*AMF, ANEM, AMRF, AdCF, APVF, France Urbaine, ADF et AVICCA

Politique de la ville et cohésion sociale

L'AMF et France urbaine ont installé le 16 décembre, au siège de l'AMF, une commission commune « Politique de la ville et cohésion sociale »*, en présence de Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports. Ce dernier, saluant cette initiative, a présenté ensuite des éléments de la loi de finances pour 2016 (DSU, Dotation « politique de la ville »), puis incité les élus à mobiliser les bailleurs sociaux dans le cadre de l'exonération de TFPB. Il a souhaité, enfin, que la prévention de la radicalisation fasse l'objet d'un avenant aux contrats de ville.

Présidée par Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole et président de France Urbaine, cette commission s'élargira à l'Association des maires Ville & Banlieue de France (AMVBF) qui en deviendra membre de plein droit lors de sa prochaine réunion, le 17 février. Sa création tient notamment au fait que les enjeux rencontrés dans les quartiers prioritaires et les politiques publiques qui doivent y être conduites sont similaires, que les territoires aient une prédominance urbaine, périurbaine ou rurale.



L'objectif est de travailler dans une démarche partenariale sur ces problématiques à dimension économique et sociale.

Cette première réunion a d'abord été consacrée au bilan des contrats de ville déjà signés. Elle a permis également de faire le point sur les contenus et financements du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Dans le contexte particulier que nous connaissons, les échanges ont éga-

lement porté sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la cohésion sociale et le vivre-ensemble dans ces territoires.

La commission s'est fixé un programme de travail et se retrouvera dès le 17 février 2016 sur les thématiques du financement des contrats de ville (droit commun et crédits spécifiques) et des modalités de la participation citoyenne.

* **Président** : Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse (31), président de Toulouse Métropole et président de France Urbaine

Co-présidents : Yvon Robert, maire de Rouen (79) et Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes (78), vice-présidente de l'Association des maires Ville & Banlieue de France

Rapporteur : Franck Montaugé, sénateur, maire d'Auch (32)

Estimation de la DGF 2016

L'AMF a mis en ligne en janvier 2015 un outil inédit et gratuit permettant à chaque commune et intercommunalité d'estimer la baisse de sa dotation entre 2014 et 2017 au titre de sa contribution au redressement des finances publiques. Dans le cadre de la préparation budgétaire, ce simulateur permet d'obtenir une estimation du prélèvement supplémentaire qui sera opéré en 2016 et, par déduction, du montant 2016 de dotation forfaitaire (communes) ou de dotation d'intercommunalité (EPCI).

Réservé aux adhérents de l'AMF, il est accessible depuis la page d'accueil du site (onglet « Estimez la baisse de votre DGF »).

Cantines scolaires

L'AMF a été auditionnée sur deux propositions de loi sur la restauration scolaire. Sur la première, visant à garantir le droit d'accès à la cantine, l'AMF a obtenu un vote de rejet du Sénat, après avoir fait part de sa plus vive opposition. Elle considère, en effet, que l'octroi d'un tel droit constituerait un premier pas vers la création d'un service public obligatoire de la restauration scolaire, obligeant l'État à compenser financièrement le fonctionnement. De plus, elle estime que le volet financier prévu n'est pas crédible dans le contexte budgétaire dégradé. Cette proposition de loi sera discutée à l'Assemblée nationale en seconde lecture.

S'agissant de la proposition de loi visant à l'ancrage territorial de l'alimentation, qui sera discutée le 14 janvier 2016 à l'Assemblée nationale, l'AMF est hostile à l'instauration de seuils obligatoires pour l'inclusion de pro-



duits relevant de l'alimentation durable dans la composition des repas servis en restauration collective. Elle prône au contraire un meilleur accompagnement des élus locaux et réitère sa demande, exprimée lors de la crise de l'élevage de l'été 2015 au Président de la République, de critères juridiques sécurisés pour privilégier les producteurs de proximité, mais aussi une structuration des filières agricoles locales.

Syndicats : indemnités de fonction des élus

L'article 42 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a supprimé, depuis le 9 août 2015, la base légale du versement d'indemnités de fonction aux présidents et vice-présidents des syndicats intercommunaux dont le périmètre est inférieur à celui d'une communauté ou d'une métropole, et de tous les syndicats mixtes ouverts « restreints ».

Le gouvernement a déposé un amendement visant notamment à reporter la suppression du versement de ces indemnités au 1^{er} janvier 2017, avec effet rétroactif (article 115 de la loi de finances rectificative pour 2015). Mais le Conseil constitutionnel a censuré cet article, considérant qu'il était étranger au domaine de la loi de finances (Décision n° 2015-726 DC). Ce revirement emportant de nombreuses incidences financières pour les élus concernés, l'AMF va de nouveau interroger le gouvernement sur ses intentions.

Baisse des dotations

Nombre d'élus ont contribué aux travaux de la commission d'enquête parlementaire visant à évaluer les conséquences de la baisse des dotations de l'État aux communes et aux intercommunalités sur l'investissement public et les services publics de proximité.

Les associations du bloc communal (AMF, France urbaine, Villes de France, APVF, AdCF et AMRF) regrettent ce manque de transparence dans le débat public et demandent à l'Assemblée nationale de leur communiquer les résultats et orientations de la réflexion menée pour continuer à travailler dans la concertation afin d'aboutir à une solution d'intérêt général. Malgré une nouvelle demande de Nicolas Sansu, rapporteur de la commission d'enquête, au président de l'Assemblée nationale, le rapport ne sera pas communiqué.

Un arbre pour le climat

Dans le cadre de cette opération, Michel Bourgain, maire de L'Île-Saint-Denis, vice-président de l'AMF, a planté, le 9 décembre dernier, « l'arbre » destiné au 98^e congrès des maires, en présence d'Allain Bougrain-Dubourg président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, de Benoît Ganem président de Val'hor et de Patrick Braouzec président de l'établissement public territorial Plaine Commune. Cet arbre sera un symbole de l'engagement de la ville pour la protection du climat.

Nouveau : un baromètre sur les politiques RH



La première édition d'« HoRHizons 2015 », le nouvel outil réalisé par l'AMF et le CNFPT, avec la participation de la FNCDG et en collaboration avec le CSFPT permet aux élus locaux de disposer d'éléments récents sur la fonction publique territoriale.

Présentée à la presse le 15 décembre 2015, cette enquête, réalisée entre le 1^{er} et le 25 septembre, auprès de 811 maires et présidents d'EPCI illustre les politiques des ressources humaines (RH) des employeurs publics locaux. Elle révèle notamment que 82% des élus locaux n'envisagent pas de recruter en 2016. Elle dresse également les perspectives sur les politiques RH qu'entendent mettre en œuvre les maires et présidents d'EPCI, en matière de mutualisation, de gestion des compétences, de qualité de vie au travail ou encore d'égalité professionnelle. Des projections relatives à l'évolution de la gestion du personnel ainsi qu'une photographie de ses 1,8 million d'agents complètent les résultats de l'enquête.

Le baromètre est téléchargeable sur www.amf.asso.fr/ref/BW14167

Communes nouvelles : report du pacte financier

Dans la loi de finances pour 2016, les parlementaires ont prolongé de six mois le bénéfice des avantages financiers pour les communes nouvelles de moins de 10 000 habitants (exonération de la dernière vague de baisse des dotations, garantie des montants de DGF pour 3 ans, bonification de 5 % pour les communes nouvelles de 1 000 à 10 000 hab.). En outre, il est possible de maintenir le pacte de stabilité en cas d'élargissement du territoire de la commune nouvelle. Ces avantages sont, après le 1^{er} janvier 2016, réservés aux communautés de moins de 15 000 habitants. Donc pour bénéficier du pacte financier, les communes fondatrices devront délibérer sur la création d'une commune nouvelle avant le 30 juin 2016. L'arrêté préfectoral de création devra intervenir au plus tard le 30 septembre. La création sera effective au 1^{er} janvier 2017.

SANTÉ MENTALE

SEMAINES D'INFORMATION



La 27^e édition se tiendra du 14 au 27 mars prochain et aura pour sujet : « Santé mentale, santé physique : un lien vital ». Selon l'Organisation

mondiale de la santé (OMS), en effet, « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Pourtant, lorsque l'on parle de santé, on oublie souvent la santé

mentale, qui, comme la santé physique, est un équilibre entre des facteurs internes et externes propres à chaque personne : il n'y a pas de santé sans santé mentale.

La précédente édition avait engendré plus de 960 événements dans toute la France. Les organisateurs locaux avaient privilégié l'organisation de conférence-débats, de ciné-débats d'animation et de journées porte-ouvertes.

Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles à la mise en place d'un événement sur <http://semaine-sante-mentale.fr>

CONTACT 01 45 65 77 24 - sism.contact@gmail.com

pourrait constituer un formidable levier de transformation de notre agriculture.

CONTACT www.fondation-nicolas-hulot.org

COMMUNICATION

FORUM CAP'COM

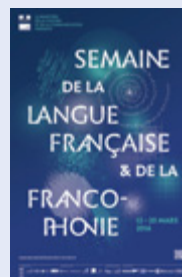


Le 27^e Forum Cap'Com, qui s'est tenu à Tours du 15 au 17 décembre 2015, est le rendez-vous des communicants publics. Ouvert à tous ceux qui s'intéressent aux enjeux de la communication d'intérêt général ou de la sphère publique locale, il a réuni un millier de participants qui ont pu développer leurs compétences professionnelles, actualiser leurs pratiques, échanger sur le métier et partager leurs expériences notamment sur la communication dans le quotidien des précaires mais également sur les défis auxquels est confrontée la presse territoriale ainsi que sur les réseaux sociaux pour mieux les mobiliser. Au-delà du programme de formation, le Forum offre un temps unique de rencontres et discussions sur la communication publique.

CONTACT www.cap-com.org

LANGUE FRANÇAISE

SEMAINE DE LA FRANCOPHONIE



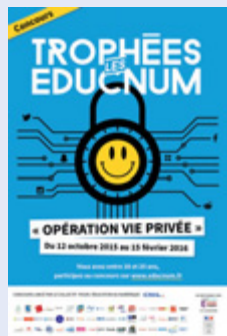
La 21^e Semaine de la langue française et de la francophonie, du 12 au 20 mars prochain, invite à découvrir le français parlé sur les différents territoires de la Francophonie : les dix termes de cette édition

ont été choisis parmi une diversité de mots et d'expressions populaires décrivant le quotidien avec humour et poésie. À cette occasion, vous pourrez ponctuer votre saison culturelle autour d'un rendez-vous de la langue française ou fédérer les structures de votre ville autour d'une opération de sensibilisation au français. Retrouvez plus d'information sur : www.dismoidixmots.culture.fr/label-vp/label-ville-village-partenaire

CONTACT elise.dumonteil@culture.gouv.fr

CONCOURS

ÉDUCATION NUMÉRIQUE



Depuis 2013, la CNIL a mis en place un collectif composé de 50 acteurs issus de domaines très divers pour faire de l'éducation au numérique une priorité d'action. En octobre dernier, ce Collectif a lancé la

2^e édition des trophées EDUCNUM. Ce concours s'adresse aux 18-25 ans et a pour objectif de sensibiliser les plus jeunes aux bons usages du web. Des ateliers seront organisés dans les principales villes intéressées jusqu'en décembre prochain afin d'accompagner les jeunes dans la construction de leurs projets. La date limite des candidatures a été fixée au 15 février 2016.

CONTACT 01 53 73 22 22 - www.educnum.fr

RECYCLAGE

PROJET MÉTAL

L'aluminium fait partie intégrante de notre quotidien, avec notamment l'emballage

ménager. Ce matériau présente l'avantage d'être 100 % recyclable à l'infini. Or, son taux de recyclage s'élevait seulement à 32 % en 2012 (le taux global de recyclage des emballages ménagers étant de 67 %).

Pour mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités locales, le CELAA (Club de l'emballage léger en aluminium et en acier), Eco-Emballages et l'AMF ont conclu un partenariat national baptisé « Projet métal ». Son objectif est d'améliorer la collecte, le tri et le recyclage des petits aluminiums et aciers en renforçant notamment les consignes de tri auprès des habitants de toutes les communes de France.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RESTAURATION COLLECTIVE

La Fondation Nicolas Hulot, en partenariat avec l'AMF, a mis en place un portail-ressource visant à fournir aux acteurs de la restauration collective (notamment aux cantines scolaires), secteur clé de l'alimentation, des repères et des outils pour accompagner leur évolution vers des pratiques plus durables. En effet, la mise en place d'une restauration collective responsable est une démarche qui s'opère avec tous, du champ à l'assiette. Elle

Budgets locaux

L'article 107 de la loi NOTRe crée de nouvelles dispositions en matière de présentation et d'élaboration des budgets locaux.

Avant d'être transmis au représentant de l'État et publié, le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire (DOB) doit exposer, pour les communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants et leurs EPCI, les orientations budgétaires mais aussi les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ainsi que pour les métropoles, le rapport de préparation du DOB devra en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Pour les communes, la totalité des éléments du DOB doit être transmis au président de l'EPCI dont la commune est membre. De même, l'EPCI doit transmettre les éléments de son DOB aux communes membres.

Concernant ces dispositions supplémentaires, le formalisme relatif au contenu du rapport sur la préparation du débat d'orientation budgétaire reste pour l'instant à la libre appréciation des collectivités en l'absence d'un décret d'application. Cependant, la DGCL a annoncé la publication d'un décret au cours du premier trimestre 2016.

Par ailleurs, l'article L. 2313-1 du CGCT fixe les informations financières essentielles devant accompagner le budget primitif et le compte administratif. (cf. note sur www.amf.asso.fr/réf.CW14187). Des dispositions supplémentaires sont aussi prévues pour les EPCI et communes signataires de contrats de ville qui doivent également présenter un état retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats.

Enfin, les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus, ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent la collecte des déchets ménagers, doivent retracer dans un état spécial annexé aux documents budgétaires le produit perçu de la taxe et les dépenses, directes et indirectes afférentes à la prise en charge du service correspondant. Dans les communes et leurs EPCI ainsi que dans les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant ces informations financières « essentielles » devra être annexée au budget dès l'exercice 2016 et au compte administratif de l'exercice 2015.

Voir sur www.amf.asso.fr/réf.CW14187

RÉFORME TERRITORIALE

UN MOUVEMENT IMPORTANT DE CRÉATION DE COMMUNES NOUVELLES

Tous les arrêtés de création de communes nouvelles au 1^{er} janvier 2016 n'ont pas encore été publiés au Journal officiel. Mais à ce stade et selon les services de l'État, 300 communes nouvelles seraient d'ores et déjà créées, rassemblant plus de 1 000 communes et plus d'un million d'habitants. Elles regroupent en moyenne trois communes et 3 503 habitants. Ces moyennes sont à nuancer. L'AMF observe en effet que 65 % des nouvelles communes représenteraient moins de 3 500 habitants. Par ailleurs, une commune nouvelle sur deux regroupe deux communes. Enfin, parmi ces communes nouvelles, 19 se substitueraient à un EPCI à fiscalité propre. Près de 600 projets sont en cours et pourraient aboutir en 2017, compte tenu de la prorogation du pacte de stabilité de la dotation globale de fonctionnement adopté définitivement dans la loi de finances pour 2016.

Voir la carte de Maire-info sur www.amf.asso.fr/réf.BW14210.

SILENCE VAUT ACCORD

VERS UNE SIMPLIFICATION ?

Trois décrets du 10 novembre 2015 (JO du 11 novembre 2015) fixent les exceptions à ce principe pour les procédures relevant des collectivités territoriales et de leurs établissements publics :

- procédures exclues du champ d'application de ce principe : autorisation d'utilisation des locaux par les associations, syndicats ou partis politiques, demande d'inhumation dans un cimetière, etc. (décret n° 2015-1459) ;
- procédures pour lesquelles l'acceptation implicite de l'administration est acquise dans un délai différent : inscription d'un enfant à la cantine scolaire ou à l'accueil périscolaire, ou en école maternelle (3 mois), etc. (décret n° 2015-1460) ;
- procédures dans lesquelles le silence de l'administration vaut toujours rejet : branchement au réseau d'eau, demande de parution sur les supports de communication de la collectivité, dérogations temporaires à l'interdiction de vente à consommer sur place dans les lieux sportifs, etc. (décret n° 2015-1461).

Voir note sur www.amf.asso.fr/réf.CW13605.

Défense incendie

L'arrêté fixant le nouveau référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) a enfin été publié au Journal officiel du 30 décembre 2015. Ce référentiel « définit une méthodologie et des principes généraux relatifs à l'aménagement, à l'entretien et à la vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie ». La parution de ce référentiel était attendue depuis la loi du 17 mai 2011 et le décret du 27 février 2015 qui ont réformé la défense incendie en fixant de nouvelles règles et procédures.

Voir sur www.amf.asso.fr/réf.CW8534

PLF 2016 et communes carencées

Un amendement au projet de loi de finances 2016, validé en séance publique, prévoyait que les communes en constat de carence se verraient exclure dès 2016 du dispositif de péréquation du FPIC. L'AMF, dès qu'elle a eu connaissance de cette modification, a proposé des amendements de suppression de cette disposition et a alerté les parlementaires sur les difficultés budgétaires qu'engendrerait son maintien.

Cette forte mobilisation de l'AMF a permis le retrait de l'amendement. Le dispositif de péréquation sera conservé pour les communes concernées.

Sécurité des écoles

Suite aux récents attentats, une nouvelle circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 relative au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) remplace la précédente circulaire du 29 mai 2002. Elle rappelle que chaque établissement scolaire doit être doté d'un PPMS. Élaboré par le directeur d'école, il peut s'articuler avec le plan ORSEC et le plan communal de sauvegarde. Un guide est téléchargeable sur www.eduscol.education.fr

La vie du réseau

L'AMF à vos côtés

En ce début 2016, les collaborateurs de l'AMF sont sollicités sur la question du statut de l' élu avec une intervention le jeudi 28 janvier dans les Pyrénées-Orientales et une autre le samedi 30 janvier dans les Côtes-d'Armor. L'occasion de faire le point sur les nouveautés du statut et notamment sur les indemnités des maires et des adjoints dont les modalités de fixation changent en 2016.

Par ailleurs, devant le succès des communes nouvelles, l'AMF est fréquemment amenée à se déplacer à la demande d'une association départementale pour assurer une présentation du dispositif des communes nouvelles à destination des maires et des présidents d'intercommunalité sur un format de 3 h.

Contact : département intercommunalité et territoires 01 44 18 11 90.

État d'urgence

Depuis l'instauration de l'état d'urgence, le ministre de l'Intérieur et les préfets disposent de prérogatives supplémentaires.

Les maires n'ont aucune mission particulière mais ils jouent un rôle majeur dans cette période car ils peuvent rassurer leurs concitoyens et faciliter l'action des forces de l'ordre.

Pour préciser ces points, l'Association départementale des maires de Meurthe-et-Moselle a élaboré une fiche pratique détaillée qui a été complétée par la Direction des Libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'Intérieur et par les services de l'AMF.

À consulter sur www.amf.asso.fr /réf. BW14174

99^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité

L'édition 2016 du Congrès et du SMCL se tiendra exceptionnellement les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016 à Paris (Porte de Versailles). Elle sera précédée, le lundi 30 mai, par la Rencontres des élus d'Outre-mer à l'AMF. Ces moments seront l'occasion d'aborder tous les sujets qui n'ont pas pu l'être en novembre dernier, en raison de l'annulation du 98^e Congrès. Nous vous y attendons nombreux. Pour information : la 100^e édition du Congrès de l'AMF aura lieu en novembre 2017.

Les « MOOCs » : un nouvel outil pour les maires

Acronyme de l'expression anglaise *Massive open online courses*, ces cours en ligne ont le vent en poupe car ils répondent au désir ou au besoin d'accroître ses connaissances en toute liberté. Un constat qui s'applique aux élus tenus à une connaissance approfondie de multiples sujets techniques et confrontés à des agendas surchargés. C'est pour répondre à cette double contrainte que Mairie 2000 a mis en place la première plateforme de MOOCs destinée aux élus, qui, en enregistrant plus de 26 000 chargements de vidéos, connaît des débuts prometteurs. Après un premier cours sur la pluridisciplinarité dans la commande publique, un cours consacré à la gestion de la voirie communale et intercommunale s'est ouvert fin octobre 2015. Au programme : cinq modules, que l'on peut parcourir en 30 à 40 minutes chacun, composés de vidéos, de ressources pédagogiques complémentaires, de modèles de documents (PV, délibération, arrêtés municipaux, etc.) ... De plus un forum est ouvert aux participants pour qu'ils puissent échanger entre eux et partager avec les autres leurs interrogations ou leur expérience.

Pour en savoir plus : www.mairie2000.asso.fr

AGENDA DE L'AMF

- 19 JANVIER**
Groupe de travail Sport
- 20 JANVIER**
 - Groupe de travail Petite enfance
 - Commission Éducation
- 21 JANVIER**
 - Comité directeur de l'AMF
 - Réunion des présidents d'associations départementales de maires
- 26 JANVIER**
Commission Intercommunalité
- 29 JANVIER**
 - Rdv des professionnels à l'AMF
 - Réunion des directeurs d'associations départementales de maires
- 2 FÉVRIER**
Commission des finances
- 3 FÉVRIER**
Groupe de travail Sécurité et prévention de la délinquance
- 9 FÉVRIER**
Rencontre technique de l'AMF sur la réforme du stationnement payant

AGENDA DES AD

- 22 JANVIER**
Assemblée générale de l'association départementale de maires de Corse-du-Sud
- 29 JANVIER**
Assemblée générale de l'association départementale de maires de l'Orne
- 30 JANVIER**
Assemblée générale de l'association départementale de maires des Côtes-d'Armor
- 6 FÉVRIER**
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Gers
- 18 MARS**
 - Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Somme
 - Assemblée générale de l'association départementale de maires de l'Aveyron
- 25 MARS**
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Pas-de-Calais
- 2 AVRIL**
 - Assemblée générale de l'association départementale de maires du Loiret
 - Assemblée générale de l'association départementale de maires des Pyrénées-Atlantiques
- 8 AVRIL**
Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Loire

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 331 DE JANVIER 2016

Finances
2016, un exercice budgétaire très compliqué

Communes nouvelles
Les projets en cours et aboutis

Urbanisme
Bâtir en zone inondable constructible

Juridique
Appliquer le principe « silence vaut acceptation »

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 331. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli, Naëma Tilhac. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; © kriss75/Fotolia, p. 3.

L'AMF sur Twitter
@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur
https://twitter.com/l_amf
9 250 abonnés